[illegible] Vaillant, que les noirs étaient et [illegible] de Bonneuil et sur [illegible] gendarmes et [illegible]

[illegible] un repas sera remis vendredi 21 courant, à 8 heures 1/2, à tous les sotériologistes sans [illegible] Le Comité se répondant aux [illegible]

Adhérent à ce jour pour la prochaine dimanche : 1° [illegible] des pompiers et clairons.—2° Un [illegible] contre quelques.— 3° La [illegible] Société de gymnastique. — 4° Le Syndicat des Ouvriers de l'Abattoir.

Le Secrétaire,
R. PETIT.

Société d'hygiène de l'enfance. — Développer la science de l'hygiène et anéantir par la vulgarisation de celle-ci la mortalité des enfants ; tel est le but noble et humanitaire assigné vous que poursuit la Société dénommée ci-dessus, et avec elle son dévoué et désintéressé président, l'éminent docteur Chessing, dépité de Lille.

La capitale des Flandres n'est pas restée sourde à ce mouvement généreux : quantité de sommités du monde médical et savant et de notabilités locales ont répondu à l'appel de Louis Dewachie et bientôt le groupe du Nord de l'*Hygiène de l'enfance* sera virtuellement constitué à Lille.

Nous aurons l'occasion de parler à nouveau de cette belle et philantropique société.

Récompense bien méritée. — M. l'inspecteur militaire Cierc, directeur des services administratifs du 1er corps d'armée, a remis, mardi dans l'après-midi, à M. Jules Dupont, sous-chef ouvrier, une médaille d'argent, qui lui a été attribuée pour 30 ans de bons services au magasin central de l'habillement du quai du Wault.

Cette remise a été faite en présence du personnel civil et militaire de l'établissement.

Fêtes de Pivet-St-Maurice. — Nous rappelons que les fêtes de Pivet-St-Maurice, aussi bien cette année les dimanche 18 et lundi 19 mai, jours de la Pentecôte.

Le programme comprend un grand festival international avec prime importante pour les sociétés, chef-d'exécutants, un feu d'artifice, une fête nocturne, un jeu de bouchon, une fête de nuit et des bals.

Les adhésions pour le festival devront être adressées avant le premier mai, terme de rigueur, à M. le Président du comité des fêtes de Pivet-St-Maurice, rue de Bouvines 16.

Le Crime de la rue Gambetta

Brelan de confrontations. — Bouche n'avoue pas. — Cynisme du jeune homme blond. — Reconstitution probable

Nous sommes, en ce qui concerne cette affaire très connue de nos lecteurs, dans la phase de l'épilogue. Si au lieu de continuer à nier ridiculement et inutilement Bouche était entré dans la voie des aveux comme son complice, l'affaire serait terminée. Malheureusement l'entêtement obstiné du jeune homme blond oblige M. Davaine à poursuivre l'instruction.

Brelan de confrontations

M. Davaine avait réuni les avocats dans son cabinet à 2 heures et demie : MM. Cointreile, Moudey et Valendurc.

Successivement Bouche, Tweschuizen et Paulus Dumortier ont été entendus isolément, puis deux par deux et enfin trois par trois. La confrontation générale a seule présenté un intérêt.

Bouche a son système cher, Maurice Bouche a mis avoir participé au crime. Il est innocent de tout. Vainement, le juge d'instruction a reconstitué la scène en lui lisant le dossier, vainement Tweschuizen et Paulus ont précisé les faits, Bouche s'est contenté de hausser les épaules et de dire qu'ils mentaient. Il a eu cette phrase, d'ailleurs, surtout si on se rappelle que le bonhomme savait pas lire : « Tweschuizen a vu tout ça dans les journaux. » Ce dernier lui a fait observer que s'il avait pu lire les journaux, il ne serait pas venu se faire prendre à Templeuve.

Cynisme de Bouche

Bouche a du reste fait preuve d'un grand cynisme. Souriant, riant même, il a tourné tout en ridicule. Son attitude extraordinaire a indigné le magistrat et les avocats.

On a, du reste, compris qu'on se trouve en présence d'un individu gangrené pour qui le repentir n'est pas possible. Dans ces conditions la reconstitution du crime à été décidée. Elle aura lieu ces jours-ci.

Curieux !

On critique cette reconstitution du crime avait été annoncée pour aujourd'hui. Aussi l'aspect de la rue Gambetta, était vers cinq heures du soir des plus curieux. Près de 300 personnes étaient stationnées, trompant l'attente par des jazzi et des plaisanteries.

Aucune voiture ne pouvait passer sans être arrêtée par les cris de « A mort ! » poussés puissamment. Les locataires, de la maison du crime que l'on repaît en ce moment étaient à leurs fenêtres.

A 5 heures les d'attendre les curieux venus leurs cet quitté la place.

Sans gêne. — La police a gratifié d'un procès-verbal le sieur Camille Grussot, 47 ans, charretier au service de la ville, demeurant rue des Postes, pour ivresse publique et violation de domicile.

Gaussot, pris de boisson, avait pénétré chez Mme Delobel, rue Mexico, 184, pendant qu'elle était alité veillant son mari, et s'était endormi sur une table qui se trouvait au milieu de la chambre de cette dame.

Mme Delobel, en rentrant à son domicile, fut effrayée de frayeur, en apercevant un inconnu chez elle. La police fut prévenue et s'empara du dormeur.

Le lendemain matin tout s'expliquait et Gaussot qui avait été arrêté fut relâché.

Accident de voiture. — Hier, vers une heure de l'après-midi, M. L..., passait sur la Grand'Place, conduisant une voiture attelée, où avaient pris place un de ses amis et sa petite fille âgée de 4 ans.

La jeune petite du véhicule s'échappa par suite de la perte de l'écrou qui la retenait à l'essieu et la voiture versa sur le côté, entraînant les voyageurs dans sa chute.

Un brancard fut brisé, mais M. L..., son ami et la petite fille qui se trouvait avec eux en furent quittes pour la peur.

Chute grave. — Un ouvrier maçon, M. Constantin Aisard, 52 ans, demeurant rue de Valenciennes, cité Bailleul, travaillait place de la gare, lé, il était monté sur une échelle. Soudain, il fit un faux mouvement et perdit l'équilibre, tombe sur le sol d'une hauteur de 2 mètres 50.

Relevé aussitôt, M. Aisard fut transporté dans une pharmacie voisine où un docteur constata que l'ouvrier maçon avait une plaie grave à la tête.

Le blessé, après avoir reçu les premiers soins a été reconduit à son domicile.

Fraude sur les beurres. — M. Louis Dewilde, épicier, 21, rue Wiser, déclare contrairement à ce que nous avons dit, le tribunal ne l'a pas condamné à 30 fr. d'amende pour fraude de beurre, mais simplement pour avoir contrevenu à la loi, à savoir :

1° Les mots : « Débit de margarine » inscrits à sa façade n'avaient que 0,12 cm. au lieu de 0,30 cm.

2° *La margarine s'étalait dans un rectangle* portant pas le mot « margarine » en lettres indélébiles.

3. Pour avoir débité la margarine dans des enveloppes ne portant pas le nom de la marchandise, ni son nom et adresse.

Meuse faits. — Mme veuve Lepere, rue des Schulteaux, 8, a déclaré hier matin au commissariat de police du 3e arrondissement, qu'un collet et deux paires de draps, d'une valeur de 30 francs, avaient mystérieusement disparu du son appartement.

Elle n'a pu fournir aucun indice qui puisse mettre la police sur la piste du ou des voleurs.

— Mercredi, vers 10 heures du matin, le car A. se dirigeait vers le gare, a heurté au passage, en face du Théâtre, un camion chargé de ballos de tabac et appartenant à M. Brouns, commissionnaire, 46, rue de Cambrai.

Le car a eu son tablier défoncé, mais les voyageurs, de même que les chevaux, en ont été quittes pour la peur.

Olympia. — En dehors de l'imitateur de Fregoli, on annonce pour aujourd'hui les débuts de Mlle Liane Leda, l'excellente chanteuse à diction qui fut si justement applaudie l'année dernière.

LE NORD

Une affaire mystérieuse

A LAMBERSART

Hier matin, une femme de 44 ans, Mme Herbaut, mourait à Lambersart. M. le docteur Martin, chargé de faire les constatations d'usage fait, après avoir examiné le cadavre, de délivrer le permis d'inhumer.

M. le docteur Martin, qui n'a pas voulu se prononcer sur la cause de la mort de Mme Herbaut, a informé M. Bonte, maire de Lambersart des remarques faites par lui au cours de son examen, et a déclaré que l'autopsie était nécessaire.

Les époux Herbaut

Le ménage Herbaut-Durant, habitant dans un estaminet *A la Vue des Courses*, au Chemin du Bois.

Mme Herbaut, avait deux enfants nés avant son mariage. Si nous en croyons les racontars, les deux époux n'étaient pas très unis, et les fréquentes querelles surgissaient entre eux à propos de futilités.

Dimanche après-midi, Mme Herbaut, qui est sujette à de fréquents maux de tête, était allée acheter deux cachets de quinine, qu'elle voulut absorber ; hier matin, la migraine l'ayant reprise.

A peine la malheureuse avait elle absorbé le médicament qu'elle tombait sans connaissance et mourait quelques instants plus tard.

Ce fut alors que l'époux de la morte fit prévenir M. le docteur Martin. On sait le reste.

Le parquet et la gendarmerie de Lille ont été prévenus.

Il est probable que demain soir sura lieu à la Faculté de Médecine, l'autopsie du cadavre de Mme Herbaut.

LAMBERSART. — Nous recevons la lettre suivante :

« Il existe dans cette commune deux sociétés patriotiques d'anciens militaires. La première, présidée par M. Bonte, maire, a pour titre : « Société amicale et patriotique des anciens militaires ». La seconde, présidée par M. Chariet, s'appelle : « Section des anciens combattants de 1870-71 et anciens militaires. »

Dans la dernière séance du Conseil Municipal, M. le Maire a fait voter des félicitations à la Commission chargée d'entourer d'un grillage et de rehausser le monument élevé à la mémoire des Enfants de Lambersart morts pour la Patrie. Nous ignorons si cette commission se compose des membres du Conseil Municipal ou de la Société Amicale et patriotique des Anciens Militaires. La section des Anciens Combattants et Anciens Militaires, comme toujours, a été oubliée de parti-pris. C'était pourtant un devoir pour la municipalité de la convoquer pour l'élection de la dite Commission.

Il nous semble que les conseillers municipaux n'ont pas été plus pour satisfaire l'ambition d'une société particulière et se servir dans un but politique d'une manifestation patriotique.

Nous avons toujours cru que les anciens militaires se croit d'une essence supérieure à la nôtre et que son patriotisme lui paraît plus pure parce qu'il a une conception plus étroite.

Mais quand il s'agit de honorer la mémoire de ceux qui pieusement, sont morts pour la patrie », il faut oublier la politique et faire appel à toutes les bonnes volontés. Nous regrettons qu'on ne l'ait pas fait.

La section des Anciens combattants et Anciens militaires.

ARMENTIERES

Conseil de revision. — Les opérations du Conseil de revision ont eu lieu mercredi matin. Cinq cent soixante quinze jeunes gens, dont cinquante-neuf des classes 1899 et 1900 ont été examinés.

Les personnages officiels présents étaient : MM. Lefebvre, secrétaire-général de la préfecture ; général Sibard, Ricard, conseiller de préfecture ; Poule, conseiller général ; Krebs, conseiller municipal ; Bouvier, chef de bureau militaire ; le colonel Marechal, du bureau de recrutement et les majors Chameroy, Trilhe et Dorcle.

Bizon incident ne s'est produit au cours des opérations.

Rébellion. — Mercredi, à 2 heures 1/2, les agents Bourrouville et Gilbert ont mettre à la raison le nommé Emile Gilbert, 22 ans, qui avait cherché querelle à un colporteur du nom : Heytens, dans un estaminet de la rue d'Yeres.

Gilbert se rebella avec une telle vigueur contre les représentants de l'autorité que l'agent Bourrouville eut le col de sa tunique déchiré, trois boutons, contusions et se foula le poignet droit.

Rue des Rotours, Gilbert se couche et refusa d'avancer : il fallut quatre agents pour le traîner au poste de police.

DOUAI

Procès de Presse. — On se rappelle que M. Marc Jaumier en chef de la ville de Douai, ayant été atta que dans le journal la *Démocratie*, au sujet de ses fonctions, a fait assigner en dommages-intérêts devant le tribunal civil, MM. Duval, alors gérant de cette feuille, et Coulant, auteur de l'article.

« L'affaire a été plaidée par Me Godin, avocat de M. Marc, et par Me A. Drusie, défenseur de M. Coulant.

Le tribunal de Douai vient de rendre son jugement. Il décide que la *Démocratie* a excédé les limites de la critique et de la polémique, sans préjudice au demandeur, honorablement connu et estimé pour sa façon de remplir l'emploi que la ville lui a confié.

MM. Coulant et Duval sont, en conséquence, solidairement condamnés à payer à Marc 50 francs de dommages-intérêts. L'insertion du jugement dans quatre journaux, aux frais des défendeurs, est, de plus, ordonnée.

Banquet des Anciens Combattants

D'ANICHE

Dimanche la Société des Anciens Combattants d'Aniche a eu son banquet annuel dans le salon de Mme Crouzet fort bien décoré pour la circonstance, son banquet annuel, sous la présidence du sympathique et très estimé député M. Debève.

Les présidents des sociétés locales avaient répondu avec empressement aux invitations qui leur avaient été précédemment adressées. Les survivants de l'année terrible étaient heureux de se retrouver, de se serrer la main, d'échanger leurs impression, de rappeler leur passé douloureux et de faire part aux jeunes de leurs espoirs.

Le repas très bien servi fut très gai et très unime. Au dessert, M. G. Postel, le vaillant président de la Société, prononce un discours très applaudi dans lequel il remercie l'honorable M. Debève des marques de la persistance et vive sympathie qu'il a toujours prodiguer à tous les anciens combattants. Il présente les excuses de M. Heyes, empêché, et remercie les représentants des sociétés, les membres honoraires et actifs de leur empressement à se rendre à la fête de ceux qui ont le souvenir du passé et envisagent l'avenir avec confiance.

En excellents termes il résume le but et l'œuvre de la Société très prospère, malgré les vides *nombreux qui se font chaque année dans ses rangs*. Après avoir rénumeré les nombreuses manifestations patriotiques extérieures auxquelles les Anciens Combattants d'Aniche ont pris part, il termine en ces termes :

« Rien ne nous nous-même au monument commémoratif que notre générosé cité a en la patriotique pensée d'élever, nous allons, chaque année, saluer la mémoire de ceux dont les noms immortalisent le champ de bataille. Nous nous rendons en nombre à la présente cérémonie des sociétés constituées d'Anzin : sapeurs-pompiers, musique, chorale, société de gymnastique, de tir, d'instruction militaire, et jusqu'aux enfants de nos écoles, viennent eux-mêmes, en des chœurs émouvants, apporter leur tribut de louanges aux vertus guerrières. Et cette année, à la cérémonie précédente, à leurs chefs, à leurs Présidents, nous disons merci. »

Puis il donne la parole à M. Debève qui prononce le discours suivant, fréquemment interrompu par les applaudissements.

Discours de M. Debève

Messieurs les Anciens Combattants et chers Amis,

Je suis heureux d'avoir pu me rendre à votre invitation, mais je me sens surtout honoré de me trouver au milieu de vous. N'oubliez pas un effort d'excellents Français qui, de braves gens qui ont défendu leur pays sur les champs de bataille et se sont exposés pour lui aux plus grands dangers.

Et quoi de plus honorable que de voir ceux les plis de notre cher drapeau tricolore qui a flotté tant de fois victorieux là où il y avait une noble cause à faire triompher ou une idée généreuse à propager ?

Sans doute, Messieurs, la noble tâche que vous avez remplie (et votre mérite n'en est que plus grand), n'a pas été exempte de dures sacrifices, de souffrances nombreuses, de douleurs que vous connaissez le deuil de l'année terrible, où l'on se battait en toute sorte, avec l'hiver en plus comme ennemi.

Et ici permettez-moi de penser à celui qui vient de disparaître et qui était un des meilleurs de votre belle société, je veux dire ce vaillant et regretté M. Seulier dont la mort a laissé un si grand vide parmi vous.

Celui-là pouvait rappeler combien nos soldats, c'est-à-dire, vous Messieurs les Combattants de 70, furent héroïques devant l'ennemi, car il laisse sa femme enfermée dans Metz, avec son jeune fils qui y mourut, pour aller à l'effort suprême que la France tentait alors pour repousser l'envahisseur.

Mais si vous avez su, Messieurs les anciens combattants, faire noblement votre devoir de soldats, vous êtes restés, une fois rendus à la vie civile, dignes aux traditions du labeur, de la concorde et d'humanité qu'on suit nous les drapeaux. Quelle que soit votre profession, vous êtes tous des courageux et d'honnêtes citoyens, des hommes enfin dont on recherche l'amitié.

Mais en remplissant vos devoirs civils comme de bons républicains vous demeurez attentifs à tout ce qui peut intéresser la sécurité et la grandeur de la France. Et je suis sûr que si les circonstances l'exigeaient vous sauriez encore montrer aux jeunes comment on défend son pays, car vous conservez jusqu'à la mort le culte de notre chère Patrie et savez toujours distinguer les vrais patriotes de ceux qui exploitent à leur profit, ce mot de patriotisme, cherchant à égarer les esprits pour nous ramener à plus de cent ans en arrière.

Messieurs je bois à vous tous et à la République.

Aux discours succèdent les chansons patriotiques et gaies qui terminent agréablement la soirée. M. J.-B. Bourlon channe à son ordinaire a su apporter aux fêtes de cette de la désopilante gaieté. Avant de lever la séance, M. Cambier, vice-président, remercie de nouveau M. Debève d'avoir bien voulu présider cette charmante fête patriotique et après avoir chanté un chœur la *Marseillaise* on se sépare aux cris de : Vive M. Debève ! Vive la République !

VALENCIENNES

Un voleur. — Hippolyte Chopin, 39 ans, de Saint Hilaire, a été arrêté et écroué mardi, après-midi, pour vol d'une chaudière, au préjudice de Mme Lernould, place d'Armes.

Accident. — Mlle Madeleine Schmwecker, 21 ans, ouvrière à la Manufacture du Nord, chemin de Maipiaquet, a eu pendant son travail la main gauche prise dans une machine à comprimer.

ANZIN. — Louis Pelisse, 19 ans, employé aux établissements Maillies et Cie, demeurant rue Lamoy, 11, s'est donné un coup de marteau sur la paume de la main droite.

— Un sieur Charles Guerre, 60 ans, ajusteur, demeurant à l'auberge Cardon, rue de Saint-Amand, s'est pendu dans sa chambre parce qu'il ne pouvait plus exercer du travail.

BRUAY. — Pendant la nuit, des malfaiteurs se sont introduits dans un estaminet innocuge, situé route de Condé et appartenant à M. Jenart et y ont dérobé des tuyaux en plomb et des objets en étain.

DENAIN. — Procès-verbal a été dressé contre la nommée Marie Mayence, marchande de lait, demeurant rue Désaymin, qui a ouvert ses cruches sur la voie publique au moment où des agents proposés au service de la verification du lait lui demandaient de peser le liquide.

CAMBRAI

TENTATIVE DE MEURTRE

SUR UN GARDE

à Montigny-Clary

Un fait grave vient de se passer cette nuit dans la commune de Montigny-Clary.

Des voleurs dévalisent depuis quelque temps tous les clapiers du pays.

Aussi, cette nuit, par un temps pluvieux et sombre, le garde Pierre Warnet faisait une ronde à une heure du matin, lorsque tout à coup, il surprit deux voleurs à l'œuvre. Il en arrêta un ; une lutte terrible s'engagea entre ces deux hommes et dura jusqu'au moment où le garde tombe, le crâne fendu par un coup de hache.

Aux cris de la victime, des habitants transportèrent ce vaillant fonctionnaire chez lui, où un médecin appelé en toute hâte, vint le panser et constata une large plaie atteignant le bulbe crânienne.

La gendarmerie est, dit-on, sur les traces du malfaiteur.

Le garde Warnet est un fonctionnaire vaillant et actif. Plusieurs fois déjà il a été félicité par ses supérieurs.

L'on pensait, il a exposé sa vie en sauvant un homme qui se noyait dans un profond étang appartenant à M. Tamboise, maire. On a difficilement obtenu pour lui une faible récompense. Mais aujourd'hui, nous sommes bien persuadée que les autorités sauront récompenser dignement le brave Warnet

AVESNES

AULNOYE. — On a retiré de la Sambre le cadavre d'un homme d'une trentaine d'années, ayant séjourné environ trois semaines dans l'eau.

Dans les poches des vêtements se trouvaient : 1° une lettre d'invitation à une soirée musicale et dansante, le 31 mars 1903, par l'association amicale des anciens élèves de l'école du faubourg de Lille à Valenciennes, adressée à M. [illegible] ; 2° une carte de visite ayant pour titre « La voix des Chênes » signée Dufredis ; 3° une lettre de jour de l'an adressée par un enfant à son oncle et signée Trolin Ambroise.

HAZEBROUCK

Chauffeur irascible

Mardi, vers cinq heures et demie du soir M. le commissaire de police, apercevant un automobile roulant à vive allure sur le trottoir de la route de Morbecque, fit signe au conducteur d'arrêter. Le chauffeur ne tint pas compte de l'injonctionet l'automobile continuait sa course, arrivant droit sur M. le Commissaire, qui s'était résolument mis au milieu du trottoir en relevant par paroles et par gestes l'ordre d'arrêter.

Sur le point d'être écrasé, M. le Commissaire dut se jeter vivement de côté pendant que le chauffeur lui avectivait, en ricanant, qu'il ne lui envoyer une bourrade. A ce moment et pour parer le coup, M. le commissaire leva sa canne, ce qui exaspéra le chauffeur, lequel arrêta enfin la machine qui ronflait vivement en ragissant par des gestes l'ordre d'arrêter.

M. le commissaire syant demandé le nom du chauffeur, celui-ci le nommer de V., capitaine à Aire-sur-la-Lys. A noter que la plaque de l'automobile portait une autre adresse. Procès-verbal a été dressé.

DUNKERQUE

Accident. — Un enfant d'une dizaine d'années, Henri Dupuis, 12, rue Jeanne, a été par une voiture sur la route de Rosendael et a été légèrement blessé.

— Un garçon de magasin qui conduisait une voiture sur le port, est tombé et s'est brisé la clavicule droite.

Le port de Dunkerque

Entrées du 26. — Norwoodin, 1, vap. ang. Orestes, 1005 tx. cap. Chinas, d-m. Dochaisne. — B-Ayres, vap. ang. Cragswold, 2224 tx. cap. Taurt, d-m. Dobecker. — Libau, vap. nor. Oslo, 857 tx. cap. Fossell, d-m. Aibert — Calais, vap. Calte, 514 tx. cap. Kerjan, d-m. Leroy, c.

Du 26. — Newcastle, 1, vap. Astrologer, 878 tx. cap. Muller, d-m. Hecquet — Boulogne, v. Vie Marie, 99 tx. Gourmand, d-m. Dochateau, c. — Boulogne, v. St-Andre, 314 tx. a. Dieumegarde, d-m. Cis Brestoise, c. — Gand, vap. norw. Bremen, 126 tx. cap. Muller, d-m. Hecquet — Harve, vap. Cambronne, 180 tx. Kernaonet, lége, Leroy — Anvers, vap. dan. O B Sahr, 890, lége, Dachateau — Rouen, v. Normandie, 88 tx. cap. Level, d-m. Leroy — Hull, vap. ang. Hero, 83 tx. cap. Newman, d-m. Debaecker — Londres, v. ang. S.-R.-Peel, 229 t. c. Daines, d-m. Debaecker, c.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Tentative de suicide à Liévin

Le nommé Boute Joseph, âgé de 18 ans, demeurant à la cité de la fosse n° 3, a tenté de se suicider, mardi dans l'après-midi, en se tirant un coup de revolver à la tête. Relevé aussitôt, il est transporté à l'hôpital de Lens et admis d'urgence. On croit que Botte, cui est malade depuis un certain temps, a tenté de mettre fin à ses jours dans un accès de fièvre chaude. Son état est très grave.

BEUVRY. — Dans la nuit de dimanche à lundi vers une heure, un incendie s'est déclaré au hameau de Gorre, chez M. Reidies, cultivateur.

L'un des premiers, le lieutenant des sapeurs M. J. Wibaut, accompagné du sergent-major Gallet, à la tête de quelques pompiers, atteignirent l'incendie avec la plus grande énergie, maîtrisèrent la pompe du dépôt de Gorre.

Grâce à leur concours dévoué, aidés de quelques personnes de bonne volonté, les dégâts se bornèrent à la destruction de l'étable, où malheureusement une vache ne put être sortie.

Ces incendies sont parfois les conséquences graves par la promptitude avec laquelle les pompiers sont arrivés sur le lieu du sinistre.

Depuis quelques temps en effet, le Conseil municipal, sur la demande du lieutenant G. Wibaux, a décidé, vu l'importante étendue de la commune, de créer un second dépôt de pompes, au hameau de Gorre.

Le sinistre circonscrit en si peu de temps a prouvé l'utilité incontestable de cette décision. Les dégâts ne sont couverts par aucune assurance.

CARVIN. — La chute de pierres qui blessé au fond de la fosse n° 2 M. François Bagbie, d'Annœullin ; au fond de la fosse n° 3. M. Denis Hion, de Carvin.

SAINT-OMER

Accident. — Mercredi soir, quai du Commerce, un bicyclette a renversé si malheureusement un jeune enfant d'une dizaine d'années, nommé Arthur Garnier, que cet enfant a été relevé ayant la jambe gauche cassée à hauteur de la cheville.

AIRE SUR-LA LYS. — M. Alfred Savoie, bijoutier à Aire, pêchant la roche au bassin d'Aire, a retiré une magnifique carpe mesurant 0 m. 68 centimètres de longueur sur 0 m. 36 cent. de tour et pesant 2 kg 706 grammes.

CALAIS

Mauvaise chute. — Lundi vers midi 1/2, le petit Boulanger, âgé de 5 ans, s'amusait en face du domicile des parents, 35, rue Thiers, lorsqu'il glissa et tomba si malheureusement qu'il se fractura le bras gauche à deux endroits.

Les fractures ont été réduites par M. le docteur Réthoret.

Les exploits d'un pédicure. — Dimanche dernier, le jeune Maurice Gouvier, 11 ans 1/2, fils du professeur de gymnastique bien connu, dont les parents habitent au numéro 55 de la rue Regnier, était allé faire une course chez un *épicier du boulevard Victor-Hugo. Comme il* avait posé sur le comptoir son porte-monnaie contenant cinq francs, un individu réussit à s'en emparer.

Rejoint peu après, le filou a déclaré se nommer Etienne Marcel, 61 ans, pédicure, sans domicile fixe, de passage à Calais.

FINANCES

Paris, le 26 mars 1902.

Les affaires sont toujours calmes mais la tendance générale est plus satisfaisante.

Nos Rentes sont stationnaires.

Les établissements de crédit sont bien tenus. La Compagnie Française de Mines d'Or s'anscrit à 116.

Les valeurs industrielles, les Wagons-Lits sont à 398 ; l'action Thorrens est l'objet de demandes suivies aux environs de 250 fr.

Fonds étrangers fermes : Serbe à 0.0 68.10. A Espagnoles 3 0/0 99.55. Dividende Internationale de Tramways 52. Capital Actieries d'Anvers 102.50. Port Belge-Roumains de Transports 22.50. Ordinaire Unines Delin 27.50.

Nos Chemins de fer sont calmes.

Information financière

La Société les Voitures de Saint-Nazaire, capital 3.400.000 francs, procède en ce moment à une émission de 6.800 obligations de 500 francs, sur lequelle nous croyons devoir attirer l'attention des capitalistes. Ces obligations, émises à 480 francs, rapportent un intérêt annuel de 25 francs et sont remboursables à partir de 1915 par voie de tirage au sort annuel. Elles ont pour garantie la Suite de la Société, représentant un capital de 7.500.000 francs et couvert par des assurances.

Ces Obligations constituent donc un placement-actions si très remunérateur, elles rapportent 5 21 0 0, sans compter la prime de remboursement.

Derniers cours

3 0/0 100.65 — 3 1/2 0/0 99.90 — Crédit Foncier 740.00 — Comptoir National d'Escompte 575.50 — Crédit Lyonnais 1.018 — Société Générale 611.

INFORMATIONS OFFICIELLES

ARMÉE ET MARINE

PROMOTION. — Sur la liste des colonels promus au grade de général de brigade, nous relevons le nom de M. le colonel du génie Guinot, gouverneur de Maubeuge.

Armée active. — *Artillerie.* — M. Caré, chef d'escadron au 27e regiment, est classé au 6e régiment et désigné pour commander le groupe de batteries montées de la Manche.

Corps des équipages de la flotte. — Est nommé au grade de premier maître de timonerie de 2e classe, M. Daniel Brueghe, second maître de timonerie de 1re classe inscrit à Dunkerque.

Est nommé au grade de second maître mécanicien principal de 2e classe, M. Louis Deuvin; quartier-maître mécanicien de 1re classe proposé sur le *Massena* et à la défense mobile de Dunkerque.

FEUILLETON 106

DÉTRESSE MATERNELLE

Par Henri GERMAIN

DEUXIÈME PARTIE

Là, seulement, il prit un fiacre après avoir jeté autour de lui un regard investigateur, puis il donna au cocher cette adresse vague :

— Rue du Commerce, à Grenelle !

Vous vous arrêterez près de la rue du Dauphin.

— Bon, grommela l'automédon ; en v'là une vraie course !

Une demi-heure plus tard, il déposait son client à l'endroit indiqué. Dufresne le paya largement, et s'éloigna, portant sa valise.

Il marcha ainsi pendant cinq cents pas environ, le nez en l'air, à la recherche d'un hôtel qui lui convint.

Il trouvait l'entrée au n° 197, hôtel de la Côte-d'Or, où il loua, sur-le-champ, une chambre au premier étage, pour la somme de dix francs par semaine.

Il dut songer ensuite à son dîner, mais, frappé par son voyage au Roc, par les événements qui lui causaient les émotions récentes, et aussi par les émotions éprouvées, il s'arrêta dans le premier bouillon venu, mangea en un quart d'heure et remonta se coucher.

Le lendemain, de bonne heure, il sortit à pied, rue de l'Arbre-Sec.

Il avait réfléchi qu'il valait mieux tout liquider de ce côté, et affirmer aussi qu'il habitait à présent la province.

Cela dérouter, momentanément au moins, les recherches qu'on pourrait entreprendre dans ce quartier.

En arrivant rue de Rivoli, à proximité de son ancienne demeure, il inspecta les environs d'un regard circulaire, ne vit rien de suspect et tourna très vite le coin de la rue de l'Arbre-Sec.

Puis, sans s'arrêter un instant, il pénétra sous la porte cochère du numéro 7 et s'en fut droit à la loge de la concierge.

— Bonjour, madame Quillard.

— Tiens, monsieur Dufresne ! Vous v'là donc revenu ?

— Hélas ! pour repartir, chère madame.

— Ah ! vraiment ?

— Oui, j'habite à présent tout à fait la province. Je viens vous donner congé et régler en même temps ce que je vous dois.

— Comme vous voudrez, monsieur Dufresne ?

— A cohabien se monte mon compte, madame Quillard ?

— Un demi-terme, tout juste.

— C'est vrai, où avais-je l'esprit ?

— Ça fait donc soixante francs !

— Tenez, en voilà cent ; rendez-moi la différence, en gardant cent sous pour vous.

— Oh ! merci, monsieur Dufresne, vous êtes généreux ; si tous les locataires faisaient comme vous...

— J'ai fait un héritage, tout récemment.

— Ah ! vous avez de la chance !

Moi, tous mes parents sont pauvres

Enfin, vaut mieux que ça tombe à des braves gens comme vous, n'est-ce pas ?

— Bien sûr, madame Quillard, l'honnêteté est toujours récompensée, tôt ou tard, allez !

Dites-moi, chère madame, personne n'est venu me demander pendant mon voyage ?

— Si, si, monsieur Dufresne, il est venu plusieurs fois, un petit jeune homme blond, très maigre, qui vous rendait souvent visite autrefois ; vous savez bien qui je veux dire ?

— Ah ! oui, oui, répétait l'ex-agent d'affaire qui reconnut aussitôt à cette esquisse, comme portrait, le personnage gênant de la Panthère.

C'est un pauvre diable à qui j'essayait de procurer du travail ; je l'ai secouru quelquefois, en effet.

Malheureusement, je ne peux plus rien pour lui ; d'ailleurs c'est un paresseux !

— Alors, s'il revenait ?

— Vous lui diriez que je suis parti à Nantes, m'installer tout à fait.

— A Nantes ? C'est-y loin ça ?

— Oui, très loin, au côté de la mer.

— Ah ! comme vous avez de la chance de voyager comme ça !

— J'y suis bien forcé.

Et comme la concierge, après avoir fouillé lentement dans un petit coffret placé dans son armoire, remettait à Dufresne l'appoint de son billet de cent francs, celui-ci fit un pas vers la porte. La brave femme le retint avec vivacité :

— Et votre congé à signer, fit-elle, en avançant un petit imprimé et l'encrier.

— C'est juste !... Allons, voilà qui est fait.

— Ben, j'y pense à présent, et vos meubles ? interrogea naïvement encore la portière qui n'avait jamais pénétré dans le taudis du misérable, et se l'imaginait bien garni.

— Mes meubles, c'est vrai, comment faire !...

Là-dessus le Fouinard parut réfléchir un instant à de graves difficultés, tandis qu'un sourire d'ironie dissimulé plissait ses lèvres minces.

— Ma foi, reprit-il bientôt, ils n'ont pas une très grande valeur, et les transporte coûtent fort cher ; d'ailleurs, j'en ai d'autres là-bas que m'a laissés mon oncle, je les préfère, ce sont des souvenirs de famille.

Vous vendrez ceux-ci, madame Quillard, à votre profit, bien entendu.

— Oh ! merci, monsieur Dufresne, merci, vous êtes vraiment trop généreux, trop bon.

— Non, non..., seulement tenez, j'ai réfléchi, et comme je ne veux pas être ennuyé mainenant dans ma retraite de province, vous me ferez le plaisir de dire à tous les gens qui viendraient me demander que je suis mort !

— Mort ? répéta la concierge avec un accent d'effroi subit, c'est-y que vous allez vous suicider ?

— Non, non, rassurez-vous, et ça ne me tuera pas de le dire, conclut Dufresne en riant de sa facétie macabre.

Allons, au plaisir de vous revoir, madame Quillard.

— Bonne santé, monsieur !

Sur ce souhait, provoqué sans nul doute par la pièce de cent sous, et aussi par l'abandon généreux en apparence de ses meubles, Dufresne partit souriant et satisfait.

En peu de temps il venait, croyait-il, de parer à certaines petites éventualités, il avait pour quelques jours paralysé les recherches.

Or, il n'ignorait pas le proverbe qui veut que les petites causes produisent souvent de grands effets.

Il réfléchira donc rue du Commerce, à l'hôtel de la Côte-d'Or, où, dès son arrivée, il écrivit à Monseigneur du Surin pour l'informer de ces changements, et le prier de lui adresser dorénavant ses lettres exclusivement, aux initiales A. D., numéro 7, Poste restante.

Après quoi, n'ayant rien de mieux à faire pour ce jour-là, il partit déjeuner dans les environs.

Deux ou trois jours se passèrent ainsi en une inaction forcée qui commençait à lui peser ; car, s'il n'avait jamais beaucoup travaillé, au sens propre du mot, il s'était cependant, durant vingt années, trouvé préoccupé de nombreuses affaires aussi difficiles à conduire que peu honorables.

Et son esprit, fertile en somme, fonctionnant à vide, lui faisait trouver les jours de une longueur désespérante, en même temps que ses craintes et ses soupçons grandissaient à l'aise, s'amplifiaient en l'absence de toutes nouvelles du Roc.

Il les ressassait continuellement ces soupçons, et cela provoquait en lui un nervous agaçant, entretenait une sorte d'effroi latent, fort préjudiciable à ses facultés intellectuelles.

Chaque jour, il se rendait à la poste restante, mais inutilement, et son impatience s'exaspérait de ne pas trouver, au moins, quelque indication de son complice.

Le vendredi matin enfin, il reçut une lettre de Monseigneur du Surin, lettre courte, mais destinée à le rendre plus perplexe encore.

Dans son épître, le jeune escarpe parlait d'abord de sa première rencontre avec la Borgne, de ses exigences et de ses menaces, puis il dépeignait la situation tendue, existant entre lui et Marcel, affirmant que cette situation, tout en forçant Mme de Presles à se tenir sur la réserve, entretenait certainement sa défiance.

Et, tout en priant Dufresne de ne pas venir en ce moment, il déplorait cependant l'absence de ses conseils et terminait par une phase empruntée d'un ton décourageant que tout ce tendon, tout ce forçant

Quant à la question d'argent, elle n'était pas même effleurée ; sans doute, le drôle ne savait comment s'y prendre pour en soutirer à Mme de Presles.

Dufresne, énervé par ces nouvelles fâcheuses, froissa la lettre entre ses doigts crispés et fut sur le point de la jeter ; mais, toujours prudent, il se ravisa vite et l'enfouit dans la poche intérieure de sa redingote.

Dans l'après-midi seulement, il répondit à son complice, en lui disant de tenir bon avant tout, de lui écrire tous les deux ou trois jours au moins, pour le tenir au courant de toutes les événements, même les plus infimes.

En matière d'intrigue, toute chose a son importance.

Puis il promit, malgré la défense de Monseigneur du Surin, de se rendre, dans la huitaine qui suivrait, sinon au Roc, du moins à Château-Thierry, où il lui donnerait rendez-vous à l'avance.

Alors ils se concerteraient en vue des mesures à prendre pour écarter Rosalie la Borgne, ou pour l'empêcher de leur nuire.

Sa lettre, d'une tenue ferme et décidée, devait, en son esprit, rendre à Monseigneur du Surin un peu de l'énergie et de la décision qui semblaient lui faire défaut et qui, seules, pouvaient en pareil cas suppléer à son inexpérience et à sa naïveté.